

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19948

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

À l'alinéa 173, substituer aux mots :

« à l'article L. 11 *bis* »,

les mots :

« aux articles L. 11 *bis* et L. 89-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel